

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 4

Artikel: La vogue du disque

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA VOGUE DU DISQUE

Notre époque est vraiment celle du Disque. Chacun a son tourne-disques et sa discothèque, de l'enfant, que ses parents veulent initier à la musique ou à la « biographie racontée » des grands maîtres, au vieillard à la retraite, qui peut écouter quand il veut une symphonie en entier, en passant par nos adolescents à qui un argent de poche régulier et substantiel permet l'achat de toutes les nouveautés et par nos écoles de danse qui ont renoncé au pianiste traditionnel pour faire travailler leurs élèves au son de disques originaux ou de bandes sonores enregistrées à domicile à l'aide de ces mêmes disques. Aussi production et distribution des disques sont-elles devenues des problèmes d'actualité.

— Mais ne faut-il pas mettre le prix pour avoir la qualité ? Les magasins spécialisés ne sont-ils pas plus chers, donc préférables pour les connaisseurs et les amateurs d'enregistrements supérieurs ?

— Vous parlez comme la majorité des gens et vous avez tort ! Un disque bon marché n'est pas forcément un disque inférieur ! En général, ces disques-là, qui avaient déjà été édités une première fois, ont été repris par des grandes marques pour devenir populaires. Par exemple, telle symphonie, qui vient d'être enregistrée, coûte 24 ou 27 francs le jour où elle est mise en vente. Mais, cinq ans plus tard, lors de la réédition, elle ne vaudra plus que 12 francs. Et la qualité sera la même ! Ce n'est qu'une question d'édition originale et de réédition. Et ces prix, l'initial, puis celui réduit de moitié, ont cours dans tous les magasins spécialisés, dits « chers »...

— Pourtant, il doit y avoir une différence entre ces magasins-là et ceux qui vendent de tout, à des prix « discount »...

— La différence ? Elle réside dans le service à la clientèle et dans le choix. Le service du magasin spécialisé est extraordinaire. Les vendeuses y sont nombreuses, aimables, complaisantes, serviables, empressées, et elles connaissent admirablement leur métier. Elles peuvent vous obtenir rapidement n'importe quel disque rare, et ceci d'autant plus que le choix, dans ces magasins, est prodigieux.

Tandis que, dans les grands magasins à rayons multiples, où les prix sont plus bas, le nombre des disques disponibles est nécessairement restreint, et le nombre des vendeuses également, quand il ne s'agit pas tout simplement d'un « libre-service ». C'est d'ailleurs ce qui permet à ces maisons d'offrir leurs disques à des prix sans concurrence. Donc vous voyez que, là encore, la question de la qualité n'entre pas en ligne de compte. La qualité, elle y est toujours !

— Mais je pense que les disques importés et ceux gravés chez nous présentent une différence de prix certaine...

— Dans le temps, les disques étaient moins chers à l'étranger qu'en Suisse. On en était même venu à une sorte de marché noir. Les semi-grossistes officiels et les détaillants officiels ensemble se réapprovisionnaient outre-frontières, montaient leurs prix et boycottaient les détaillants qui ne voulaient pas faire partie de l'Association suisse des fournisseurs de disques, laquelle imposait ses prix de vente. Les malheureux détaillants qui ne voulaient pas « marcher », défavorisés, durent aller directement à l'étranger pour pratiquer des prix plus bas. C'est ainsi que Migros, puis Torre et la Placette, par exemple, ont réussi à faire baisser les prix partout. Fait unique en Europe, des disques qui coûtaient précédemment 35 francs se vendirent 24 francs. Et finalement, nos disques devinrent moins chers qu'en France. A présent, la vente est libre, mais de nombreux petits commerces ont dû fermer leurs portes...

Nous avons interviewé par vous, à ce sujet, une personne des plus compétentes, véritable discologue, musicienne, collectionneuse, qui fréquente toutes nos maisons de disques, mais qui tient à garder l'anonymat.

Nous voulions auparavant obtenir, pour nous-même, confidentiellement, un aveu, que nous aurions évité de mentionner dans ces colonnes, pour des raisons que vous comprendrez. Mais notre interlocuteur n'a aucune préférence, aucun parti-pris en ce qui concerne les magasins de disques. Il se sert dans chacun d'eux, au gré de l'offre et de la demande...

— A combien évalue-t-on le chiffre d'affaires du disque en Suisse ?

— A environ 75 millions. Je dis bien « environ », car c'est incontrôlable.

— La musique classique est-elle encore très prisée ?

— On vend plus de disques classiques chez nous qu'en Amérique.

— Dans quelles proportions ?

— Le pourcentage a été donné par la statistique : en Amérique, les 4 % des disques achetés sont des disques de musique classique, et en Suisse, ce sont les 12 %.

— Nous sommes donc plus cultivés que les Américains !

— Peut-être. Ce qui n'empêche pas qu'en Suisse, il y a de 7 à 8 % d'amateurs de jazz, de 1 à 2 % d'amoureux de l'opérette et de l'opéra, 10 % d'amateurs de folklore international (celui de l'Amérique latine compris — et qui n'est pas le moindre, avec le folklore russe) et 20 % de passionnés de variétés locales.

— Et pourtant, je croyais que nul n'était prophète en son pays. Est-il vraiment possible que 20 % de Suisses achètent nos polkas et nos valses ?

— C'est surtout la Suisse allemande qui raffole des chœurs patriotiques et du « jodel ».

— Les variétés anglo-américaines, qui font tourner l'esprit de nos jeunes gens doivent sûrement dominer...

— Oui, naturellement, avec un pourcentage de 40 à 50 %. Mais, croyez-moi, il se passe, de nos jours, chez nous comme aux Etats-Unis, un phénomène que je trouve fort réjouissant : toutes les catégories de gens tendent à acheter dans toutes les catégories de disques, alors que, jadis, il n'y en avait que pour le classique.

— Il faut reconnaître que des maisons comme Rencontre ou comme la Guilde du Disque, par exemple, offrent de réelles occasions à des prix imbattables.

— Il est vrai que Rencontre a mis sur le marché les grandes œuvres des maîtres au prix de 8 fr. 80, port et emballage compris. C'est une heureuse façon d'initier le grand public à la musique classique sans le faire passer par les conservatoires ! La Guilde du Disque, elle, achetait également ses disques à la Guilde internationale du disque, qui, autrefois, produisait, mais ne vendait pas directement. Maintenant que cette Guilde internationale a commencé à vendre elle-même par le Club des loisirs, la Guilde du Disque s'est alliée avec « Ex Libris ». Elle s'organise d'ailleurs selon le principe des libraires. Quand un livre sort de presse, il est cher. Mais s'il connaît un certain succès, deux ans plus tard, on le réédite et on peut le vendre moins cher, tous les risques du lancement ayant été amortis. Pour les disques, c'est pareil. Quand l'un d'entre eux a eu du succès, deux ou trois ans après, on le fait presser à son propre compte et on le vend beaucoup moins cher. Par exemple, « La Flûte enchantée », par Kem-

per, est sortie à un prix normal chez les détaillants. Plus tard, la Guilde l'a reprise, cette fois à un nombre d'exemplaire double et vendue à un prix nettement inférieur. Actuellement, la Guilde alliée à Ex Libris ne distribue que des disques de grande qualité artistique et technique, qui ont été judicieusement choisis chez le producteur. L'épaisseur du catalogue prouve un choix particulièrement grand. Et le fait de pouvoir faire partie de l'un des clubs de la Guilde (Cercle des collectionneurs, Club des 3 Arts ou Club des variétés) permet à la Guildienne ou au Guildien, moyennant finance d'inscription et achats réguliers, d'obtenir des disques valant 24 francs au prix de faveur de 11 fr. 80, par exemple, ce qui est très avantageux, avouez-le. Et là encore, pour revenir à votre première question, je vous fais remarquer que, même à ces prix-là, la qualité est impeccable.

— En conclusion, on peut donc se servir chez n'importe quel disquaire les yeux fermés ?

— C'est cela. Car aucun d'eux n'aurait intérêt à vendre de la marchandise de mauvaise qualité...

L'Helvétie.



femmes suisses

paraissant le troisième samedi du mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du Journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable Hugette Nicod-Robert Le Crêt-des-Pierres 1092 Belmont

Administration Monique Lechner-Wiblé 19, av. Louis-Aubert 1206 Genève Tél. (022) 46 52 00 C.C.P. 12 - 11791

Publicité Annonces-suisse S.A. 1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève

Abonnement 1 an : Suisse Fr. 10.— étranger Fr. 11.— de soutien Fr. 15.— Imprimerie Nationale, Genève

LA PAGE DE L'ACHETEUSE

QUI CONNAÎT SON AFFAIRE

Pour la sécurité des enfants d'automobilistes

Dans les collisions d'automobiles, la plupart des passagers meurent d'avoir été projetés contre l'avant ou l'arrière de la voiture, et ces passagers sont, hélas ! souvent des enfants. C'est pourquoi une maison britannique a mis récemment au point plusieurs moyens de les protéger, eux qui n'ont pas toujours la taille leur permettant d'entrer dans ces ceintures de sécurité désormais obligatoires sur tous les véhicules neufs. Ce sont, d'abord, les courroies entourant le sac portatif dans lequel repose le nourrisson, et ensuite, le siège enveloppant, avec sa ceinture en harnais, exactement semblable par son principe à celles qu'utilisent les pilotes champions du monde dans les épreuves de vitesse.

Mais il n'y a pas qu'en Angleterre qu'on ait songé à la sécurité des tout petits : en Allemagne, où, pour la seule année 1966, 14 783 enfants ont été victimes d'accidents d'automobiles et 253 sont morts, on n'hésite plus à dépenser une centaine de francs supplémentaires pour tenter d'éviter les catastrophes. C'est que, en cas de collision, à 50 km-h, par exemple, il est impossible au chauffeur, qui a une main au volant, de retenir, de l'autre, 250 kilos, soit le poids théorique atteint par la petite fille ou le petit garçon de 2 ans, pesant 12 kilos...

Sans siège de sécurité, toutes les places sont dangereuses pour l'enfant en voiture !

L'enfant catulé entre le volant et le papa conducteur, sur les genoux duquel il joue à conduire, est destiné à une mort certaine en cas d'accident. Assis à l'avant, à côté de papa, sur les genoux de maman, il sera infailliblement projeté contre le tableau de bord ou le pare-brise, en cas de brusque freinage ou de collision frontale (n'appelle-t-on pas cette place la « place du mort » ?). Sur la banquette arrière, il ne sera pas plus en sécurité si son berceau, sur lequel il est étendu, n'est pas solidement fixé au siège ; il versera, au freinage ou à la descente, et sera projeté au plafond en cas de collision. Plus grand, l'enfant relié sur le siège arrière n'y restera pas longtemps : il baissera la glace de la portière pour se pencher à l'extérieur de la voiture, il fera du toit ouvrant un véritable observatoire de tourelle de tank, il jouera avec les poignées de portes, ou il voyagera « en arrière », à genoux, ôtant toute visibilité au chauffeur et risquant une fracture du crâne en cas d'accident. Même dans une automobile en stationnement, l'enfant non attaché risque la fracture, sinon la mort.

TROIS SORTES DE SIÈGES DE SÉCURITÉ POUR ENFANTS

Alors que le nouveau-né est en sécurité dans un berceau ou sac portatif solidement fixé au siège arrière, l'enfant de 1 à 4 ans le sera dans un siège de sécurité qu'on aura en tout cas pas suspendu ou accroché à l'avant, surtout dans les voitures à deux portes où le dossier est souvent basculant et où, en cas d'arrêt brutal, tout sera lancé aux quatre vents comme par une fronde.

Sur le marché, on trouve trois types de sièges de sécurité pour enfants : les sièges à accrocher, les sièges à insérer, et les sièges à amarrer à la carrosserie. Un achat de ce genre étant assez souvent fait hors de nos frontières, nous pensons utile de signaler également les systèmes qu'on ne trouve peut-être pas en Suisse.

Les sièges à accrocher sont les plus répandus parce que les moins coûteux. Mais ils sont aussi les plus dangereux, comme l'ont prouvé les essais effectués en Allemagne et en Angleterre. Car il suffit d'un léger freinage pour les faire pivoter autour de leur point d'appui. A plus forte raison doivent être éliminés d'office les sièges qui sont simplement suspendus à des crochets et qui demeurent en permanence fixés à la banquette. En cas de brusque freinage, l'enfant est catapulté en l'air avec son « siège de sécurité » (!) et va s'écraser contre le toit de l'automobile, quand celui-ci n'est pas ouvert...

Le comble, c'est que certains de ces sièges sont agrémentés de tablettes, de volants ou autres jouets fixes qui sont des plus dangereux en cas d'accident. Enfin, ces fameux sièges ne sont pas pourvus d'appuie-tête, et l'on sait que, lors d'un choc, certain « coup de lapin » ne pardonne pas... A plus forte raison quand il s'agit d'un enfant, chez qui les muscles de la nuque ne sont pas encore bien robustes.

Les sièges à insérer, eux, sont montés sur une armature qu'un patin, glissé sous le dossier, rend solidaire de la banquette arrière. Leurs prix sont évidemment plus élevés que ceux des sièges à accrocher. Ils varient d'ailleurs selon les modèles. Cependant, les garanties offertes à l'acheteur sont nettement supérieures puisque le patin repose sur toute la profondeur du siège et empêche le balancement. De plus, la plupart de ces sièges à insérer sont munis d'un appuie-tête, d'un rembourrage épais de l'armature, et d'une petite ceinture de sécurité. Mais encore faudrait-il qu'ils soient doublés de ceintures de sécurité pour adultes, fixées à la carrosserie, car la fixation est faite ici par une articulation qu'un choc violent peut forcer.

Mais ce sont les sièges à amarrer à la carrosserie qui offrent le maximum de sécurité. Constitué comme des coquilles garnies de rembourrage, ils sont ancrés à la carrosserie par des sangles semblables à celles utilisées pour les ceintures de sécurité. Peu importe, dès lors, que le siège soit, ou non, solide. L'enfant ne risque plus rien. La forme enveloppante des sièges à amarrer à la carrosserie permet d'ailleurs la présence d'appuis latéraux, précieux en cas de choc latéral. Ce sont, évidemment, les sièges les plus chers.

A noter que les agences Volvo livrent non pas un siège, mais un dossier destiné à « caser » l'enfant, la sécurité étant obtenue par le fait que le fauteuil est alors inversé. Tournant le dos aux chocs possibles, le jeune passager de la banquette avant est en parfaite sécurité, même à la « place du mort ». Il est seulement dommage que ce système ne soit pas applicable à toutes les voitures.

LES MEILLEURS SONT AUSSI À VENDRE CHEZ NOUS

En Suisse nous trouvons dans les magasins de fournitures automobile, la marque suédoise Klippan, qui fait partie de la catégorie des sièges à amarrer à la carrosserie. Les voitures ne sont pas encore équipées à l'origine, mais cela viendra peut-être un jour. Pour le moment, Klippan nous fournit des sièges en matière plastique dure avec bretelles et ceinture ventrale. L'enfant, dès l'âge le plus tendre et jusqu'à 4 ou 5 ans, y est très bien entouré et ne court aucun risque de se blesser. Les ceintures de sécurité sont incorporées au siège, qu'on peut fixer à l'arrière ou à l'avant, avec la tête dirigée contre l'arrière.

Un siège de sécurité Klippan pour enfant revient à 158 francs, ce qui n'est pas cher quand on songe aux catastrophes qu'il peut éviter.

A noter qu'on trouve, au Touring-Club Suisse, des sièges de sécurité pour enfants, qui ont la particularité d'être gonflables. Ils ne coûtent que 55 francs, et on peut les utiliser pour nos tout petits dès l'âge de 8 mois environ et jusqu'à ce qu'ils aient atteint 3 ans et demi ou 4 ans, puisque ces sièges peuvent emprisonner n'importe quelle chair potelée dont le poids varie entre 8 kilos et demi et 15 kilos et demi...

L'Helvétie.